

E 2001 (D) 4/75

*La Division des Affaires étrangères du Département politique
au Consul général de Suisse à Montréal, G. Jaccard*

*Copie**L*

Berne, 16 février 1943

Nous avons eu l'honneur de recevoir votre lettre du 30 novembre¹ et avons fait parvenir aux personnalités suisses intéressées la documentation jointe provenant des organes du Bureau international du travail ayant leur siège à Montréal.

1. *Non reproduite. Dans cette lettre, le Consul général de Suisse écrit:* Le Bureau international du Travail à Montréal me demande de consentir exceptionnellement à transmettre par notre



1014

17 FÉVRIER 1943

Nous ne voyons pas d'objection à ce que vous prêtiez, dans le cadre des prescriptions sur le service du courrier, les bons offices du Consulat général au Bureau international du travail pour la transmission, sous pli ouvert, de communications ou d'imprimés destinés à des membres suisses du conseil d'administration du B.I.T. ou à tel ou tel service de l'administration fédérale.

Comme vous l'envisagez vous-même, l'acheminement par les soins du Consulat général de communications émanant du B.I.T. doit, en raison de la situation internationale actuelle, conserver un caractère strictement exceptionnel, c'est-à-dire que vous voudrez bien ne l'autoriser que dans la mesure où une raison majeure obligerait le B.I.T. à le solliciter².

courrier officiel les documents énumérés ci-dessous, tous destinés à des membres du Conseil d'administration du B.I.T. ... La démarche du B.I.T. est motivée par l'incertitude qui existe présentement au sujet de l'état des communications postales entre le Canada et la Suisse. ... En portant ce qui précède à votre connaissance, j'ai l'honneur de vous prier de me faire savoir si, en déférant à la requête du B.I.T., je me suis conformé à l'esprit de vos instructions sur l'usage du courrier et, d'autre part, si je serais autorisé, à l'avenir, à rendre le même service au B.I.T., lorsqu'une raison majeure l'obligerait à recourir à nos bons offices.

2. *Sur la documentation du B.I.T. transmise en Suisse par le service du courrier du Consulat général de Suisse de Montréal, cf. E 2001 (D) 4/75.*